

Magenta, le 31 juillet 2009

## **- CERTIFICAT -**

### **✓ ALIMENTARITE**

Nous certifions que l'ensemble de nos produits œnologiques est conforme aux règlements  
CE 479/2008 et 606/2009.

Par conséquent, tous les produits œnologiques commercialisés par Martin Vialatte Œnologie  
et Station Oenotechnique de Champagne présentent toutes les garanties de pureté pour être  
ajoutés à un produit alimentaire tel que le vin.

### **✓ CODEX**

Nous certifions que les produits œnologiques commercialisés par Martin Vialatte Œnologie et  
Station Œnotechnique de Champagne :

- sont conformes au CODEX ŒNOLOGIQUE INTERNATIONAL, version en vigueur ;
- répondent aux normes et recommandations du CODEX ALIMENTARIUS et aux règles  
d'hygiène et sont conformes aux règles de l'Etat français au niveau alimentaire en tant  
qu'additifs ou auxiliaires agroalimentaires.

### **✓ ABSENCE D'OGM**

Nous certifions que les produits œnologiques commercialisés par Martin Vialatte Œnologie et  
Station Oenotechnique de Champagne ne sont pas issus et ne contiennent pas d'organismes  
génétiquement modifiés.

Ils ne sont pas concernés par les règlements CE 1829/2003 et 1830/2003.

### **✓ NON-IONISATION**

Nous certifions que les produits œnologiques commercialisés par Martin Vialatte Œnologie et  
Station Oenotechnique de Champagne n'ont pas subi de traitement ionisant.

NAIL Thierry  
Directeur Industriel



*Ce certificat est basé sur l'état actuel de nos connaissances à la date indiquée.  
Ainsi, avant toute utilisation de ce document, il est recommandé de vérifier que la version en votre possession  
soit celle en vigueur, présente sur le site [www.martinvialatte.com](http://www.martinvialatte.com).*